

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 2024/2025

195 - OGEC INSTITUTION STE-MARIE

41 - BLOIS

I	Informations générales
II	Principes, règles et méthodes comptables
III	Informations sur le bilan
IV	Informations sur le compte de résultat
V	Autres informations

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2025** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 10 102 612,90

Contre 10 364 885,82 au 31/08/2024

Excédent Global 2024/2025 : 6 757,08

Contre un Déficit de -312 365,88 en 2023/2024

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
01 Septembre 2024 au 31 Août 2025.

I/ INFORMATIONS GENERALES

1) Identification de la structure, objet social, activités, moyens mis en œuvre

L'organisme de gestion (OGEC) a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, du statut de l'Enseignement catholique en France, des décisions du Comité national de l'Enseignement catholique, des accords conclus en son sein d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente. Conformément à l'article 134 du statut de l'Enseignement catholique, l'organisme de gestion a la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale d'un ou plusieurs établissement(s) ; il l'exerce conformément aux projets de l'école, aux orientations de l'autorité de tutelle et aux textes internes à l'Enseignement catholique. Il contribue à assurer la mise en œuvre matérielle du projet éducatif. Il est l'employeur des personnels de droit privé »
L'OGEC peut se livrer à toute activité de gestion se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes leurs formes et d'une manière générale se livrer à toute activité en lien avec son objet principal. L'OGEC peut passer convention avec l'Etat, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet.
L'OGEC peut acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

2) Faits marquants de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture

Nous constatons des investissements à hauteur de 175 k€ :

- Matériel pédagogique pour 44 k€ (Financé par le Falloux)
- Casiers Collège pour 45 k€ (Financé par le Falloux)
- Climatisation 7 k€
- Salle de musique pour 62 k€ (Financé par le Falloux)
- Divers agencements pour 7 k€
- Matériel, mobilier pour 8 k€

De plus, des immobilisations sont en-cours au 31/08/2025 pour :

- Travaux de rafraichissement des bâtiments H et M : 61 k€ (financement Falloux)
- Acomptes versés pour des menuiseries extérieurs (Bâtiment A, B et F) et panneaux acoustiques : 20 k€ (financement Falloux)

Ces travaux seront mis en service sur 2025/2026.

3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2023/2024	2024/2025	Variation	%	Nombre de classes 2024/2025
1	Maternelle	114	107	-7	-6,14	4,0
2	Elémentaire	267	279	12	4,49	10,0
3	Collège	535	529	-6	-1,12	21,0
TOTAL ELEVES		916	915	-1	-0,11	35,0
Demi-pensionnaires		672	693	21	3,13	
Pensionnaires		0	0	0	NA	

4) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2023/2024	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2024/2025	Variation	%
Ensemble scolaire	31,45	31,12	-0,33	-1.05
TOTAL	31,45	31,12	-0,33	-1.05

5) Evolution du parc immobilier

* Surface Totale Développée : 10 686,00 m²

- Surface Pédagogique : 8 837,00 m²
- Surface non Pédagogique : 1 849,00 m²

6) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXECUTION
Site Notre-Dame	Bail à loyer	01/09/2005	9 ans	Association Adeline Gaudron
Gymnase 11 rue Franciade	Commodat	01/09/2010	3 ans	Association Bourg Neuf
Bât A-B-C-D-E-F-G-I-K-M-P-R	Commodat	01/09/2010	3 ans	Association Bourg Neuf
Bât H- S	Commodat	01/09/2010	3 ans	Association Bourg Neuf

II/ Principes, règles et méthodes comptables

1) Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août N ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2023) définie et publiée par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

III/ informations sur le bilan

1) Bilan ACTIF :

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée	Taux d'amortissement
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Équipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	6 750,00	0,00	0,00	0,00	6 750,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains (y compris agencements et aménagement de terrains)	316 617,34	0,00	0,00	0,00	316 617,34
Constructions	206 162,40	0,00	0,00	0,00	206 162,40

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Installations techniques, matériel et outillage industriels	565 774,35	44 201,93	5 673,00	0,00	604 303,28
Autres immobilisations corporelles	12 441 767,70	55 295,11	0,00	75 557,05	12 572 619,86
Immobilisations corporelles en cours	75 557,05	81 444,76	0,00	-75 557,05	81 444,76
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	13 612 628,84	180 941,80	5 673,00	0,00	13 787 897,64

Parmi les acquisitions principales :

- Matériel pédagogique : 44 k€
- Climatisation : 7k€
- Matériel, mobilier : 8 k€
- Travaux en-cours Raffraichissement bâtiments : 61 k€
- Acomptes sur travaux menuiseries extérieures : 20 k€

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	6 750,00	0,00	0,00	0,00	6 750,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agencements et aménagements de terrains	192 886,45	13 126,21	0,00	0,00	206 012,66
Constructions	202 754,89	166,32	0,00	0,00	202 921,21
Installations techniques, matériel et outillage industriels	551 497,39	32 943,78	5 673,00	0,00	578 768,17
Autres immobilisations corporelles	4 418 167,93	571 548,22	0,00	0,00	4 989 716,15
TOTAL	5 372 056,66	617 784,53	5 673,00	0,00	5 984 168,19

c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/09/2024	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/08/2025
Participations et créances rattachées	10 620,00	340,00	0,00	10 960,00
Prêts et autres immobilisations financières	66 035,36	0,00	4 053,00	61 982,36
TOTAL	76 655,36	340,00	4 053,00	72 942,36

d. Les Stocks

Les stocks figurant au bilan représentent les stocks d'approvisionnements et de fournitures destinées à la vente.
Les stocks sont évalués à la valeur actuelle qui correspond à la valeur d'achat des marchandises.

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Stocks et en-cours	1 084,40	366,40	-718,00	-66.21

e. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.
Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	2023/2024	2024/2025	Variation	%	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Avances et acomptes versés sur commandes	23 619,00	17 190,90	-6 428,10	-27.22	0,00	0,00	0,00	NA
Créances clients, usagers et comptes rattachés	34 064,66	39 323,42	5 258,76	+15.44	19 708,30	19 882,02	173,72	+0.88
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00	0,00	NA
Autres créances	140 822,73	38 512,50	-102 310,23	-72.65	0,00	0,00	0,00	NA
TOTAL	198 506,39	95 026,82	-103 479,57	-52.13	19 708,30	19 882,02	173,72	+0.88

Les autres créances incluent notamment :
- Subvention investissement à recevoir : 22 615.28 €
- Taxe sur les salaires : 11 177.77 €

f. Comptes de régularisation Actif

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Charges constatées d'avance	66 953,48	64 355,79	-2 597,69	-3,88
TOTAL	66 953,48	64 355,79	-2 597,69	-3,88

Dont :
- Fournitures scolaires : 19 579.36 €
- Contrats annuels : 34 528.51 €

2) Bilan PASSIF :

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Fonds propres sans droit de reprise	738 535,84	0,00	0,00	738 535,84
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	943 802,69	0,00	0,00	943 802,69
Comptes de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	3 149 595,93	0,00	312 365,88	2 837 230,05
Excédent ou déficit de l'exercice	-312 365,88	319 122,96	0,00	6 757,08
Sous total : Situation nette	4 519 568,58	319 122,96	312 365,88	4 526 325,66
Fonds propres consommables	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	1 092 055,07	151 776,97	122 080,54	1 121 751,50
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	5 611 623,65	470 899,93	434 446,42	5 648 077,16

Subventions d'investissements :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Subvention acquises au titre de l'exercice 2024/2025 :

Des subventions d'investissements sont assorties d'un droit de reprise en fonction des termes de la convention signée avec l'Etat, les collectivités territoriales ou autres établissements publics. Le montant de ce droit de reprise au 31/08/2025 est de 155 928.94 €.

- Falloux 2024 Solde : 60 440.00 €
- Falloux Informatique 2024 Solde : 1 208.69 €
- Falloux 2025 Mérité : 76 818.28 €
- Falloux Informatique 2025 : 13 310.00 €

Affectation de résultat 2023/2024 :

L'assemblée générale en date du 28/01/2025 a approuvé les comptes. Le résultat de - 312 365.88 euros a été affecté en report à nouveau.

b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour charges	73 448,83	15 280,20	12 550,80	0,00	0,00	76 178,23
TOTAL	73 448,83	15 280,20	12 550,80	0,00	0,00	76 178,23

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/08/2025 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10^{ème} chaque année.

c. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début d'exercice au 01/09/2024	Montant en fin d'exercice au 31/08/2025	Variation		Echéance	
			Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts obligatoire et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 255 811,50	3 983 480,15	-272 331,35	-6.40	274 213,89	3 709 266,26
Emprunts et dettes financières	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Sous total : dettes financières	4 255 811,50	3 983 480,15	-272 331,35	-6.40	274 213,89	3 709 266,26
Avances et acomptes reçus	203 425,60	201 640,67	-1 784,93	-0.88	201 640,67	0,00
Dettes fournisseurs	105 799,03	107 219,71	1 420,68	+1.34	107 219,71	0,00
Dettes des legs et donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	74 007,03	63 964,93	-10 042,10	-13.57	63 964,93	0,00
Dettes sur immobilisations	33 179,37	0,00	-33 179,37	-100.00	0,00	0,00
Autres dettes	2 000,00	2 676,00	676,00	+33.80	2 676,00	0,00
Sous total : autres dettes	418 411,03	375 501,31	-42 909,72	-10.26	375 501,31	0,00
TOTAL	4 674 222,53	4 358 981,46	-315 241,07	-6.74	649 715,20	3 709 266,26

d. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Produits constatés d'avance	5 590,81	11 376,05	5 785,24	0,00
TOTAL	5 590,81	11 376,05	5 785,24	0,00

IV/ Information sur le compte de résultat

1) Information sur les concours publics et les subventions

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 a mis en évidence une nouvelle catégorie de produits appelés « concours publics » et comptabilisés en comptes 73.

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Concours publics et subventions obtenus en cours de l'exercice (en €)	Exercice N-1 2023/2024	Exercice N 2024/2025
Aides à l'emploi	0,00	0,00
Aides au développement des compétences	0,00	0,00
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initial	0,00	0,00
Financement des formations par apprentissage	0,00	0,00
Forfaits d'externat	760 597,17	757 487,12
dont forfait Etat	269 270,66	269 251,47
dont forfait Région	0,00	0,00
dont forfait Département	268 850,00	263 321,00
dont forfait Communes et groupements de communes	222 476,51	224 914,65
Concours publics affectés à la formation professionnelle conti	0,00	0,00
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	0,00	0,00
Autres concours publics	0,00	0,00
Sous-total : concours publics	760 597,17	757 487,12
Subventions État	30 225,17	23 293,63
Subventions Région	0,00	0,00
Subventions Département	239,18	376,20
Subventions Communes et groupements de communes	0,00	0,00
Autres subventions d'exploitation	0,00	0,00
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	0,00	0,00
dont autres subventions (à détailler)	0,00	0,00
Report de subventions	0,00	0,00
Sous-total: subventions d'exploitation	30 464,35	23 669,83
TOTAL	791 061,52	781 156,95

2) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :
"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Rémunération des Dirigeants

Nombre de Dirigeants	Exercice Scolaire 2024/2025		
	Total Rémunérations brutes annuelles hors avantages en nature (A)	Total brut des avantages en nature (B)	Total rémunérations brutes (A + B)
2	92 449,92	0,00	92 449,92

3) Honoraires du Commissaire aux comptes :

L'établissement ne dépassant pas 2 des 3 seuils n'est pas tenu de présenter cette information .

4) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels	(141 907,18)
- Quote-Part des subventions amorties :	122 080.54 €
- Rappels de forfaits hors communes :	14 598.10 €
- Rappels forfait état :	2 098.40 €
- Annulation Forfait social Prévoyance enseignants 2021 :	1 548.48 €
- Virement Association Immobilière non identifié :	1 581.66 €
Les Charges Exceptionnelles	(3 625,81)
- Formation CE 1er degré 2023/2024 :	2 640.00 €
- Dotation CSE 2023/2024 régularisation :	331.14 €
- Régularisation fonds d'amorçage :	600.00 €
- Divers :	54.67 €

V/ Autres informations

1) Engagements financiers donnés et reçus

Engagement donné :

Emprunt Crédit Agricole contracté le 8/06/2021 pour 3 000 000 € et dont le capital restant dû au 31/08/2025 est de 2 412 504.46 € est assorti d'une promesse hypothécaire à titre de garantie.

Emprunt Crédit Agricole contracté le 01/04/2022 pour 2 000 000 € et dont le capital restant dû au 31/08/2025 est de 1 570 975.74 € est assorti d'une promesse hypothécaire à titre de garantie.

2) Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Le nouveau règlement ANC 2018-06 impose le recensement et la comptabilisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires en nature.

a. Loyer estimé

En application de la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2020), un équivalent loyer a été comptabilisé dans les comptes au 31 août N pour un montant de 764 370 € dans les comptes spéciaux (8611) par la contrepartie d'une prestation gratuite du propriétaire (8711).

L'équivalent loyer correspond au coût économique de mise à disposition des locaux. Il a été évalué en appliquant un taux de 3.5% à leur valeur de reconstruction à neuf, estimée à 764 370 € en appliquant un coût moyen de construction de 71.53 € / m² à une surface de 10 686 m². Le taux de 3.5% couvre essentiellement les amortissements, les provisions pour gros entretien et le coût d'un emprunt.

Les bâtiments du site Sainte Marie font l'objet d'un commodat. Cette mise à disposition des locaux est inscrite dans les comptes 861000 et 871000 en pied du compte de résultat pour le montant identique à l'équivalent loyer.

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	VARIATIONS	%
PRODUITS D'EXPLOITATION					
VENTES DE BIENS ET SERVICES	LB	2 029 438,32	2 175 186,49	145 748,17	7.18 %
Ventes de fournitures et matériels	LB1	45 733,47	52 332,56	6 599,09	14.43 %
Contributions et prestations familles	LB2	1 983 704,85	2 122 853,93	139 149,08	7.01 %
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	LE	803 767,63	806 478,56	2 710,93	0.34 %
Concours publics et subventions d'exploitation	LE1	791 061,52	781 156,95	-9 904,57	-1.25 %
Ressources liées à la générosité du public	LE3	7 692,05	5 292,06	-2 399,99	-31.20 %
Dons manuels	LE31	7 692,05	5 027,97	-2 664,08	-34.63 %
Mécénats	LE32		264,09	264,09	-
Contributions financières	LE4	5 014,06	20 029,55	15 015,49	-
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	LF	17 648,89	23 287,53	5 638,64	31.95 %
AUTRES PRODUITS	LH	5 899,67	5 101,30	-798,37	-13.53 %
TOTAL I		2 856 754,51	3 010 053,88	153 299,37	5.37 %
CHARGES D'EXPLOITATION					
ACHATS DE FOURNITURES ET MATERIELS REVENDUS	MA	42 635,63	45 161,03	2 525,40	5.92 %
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	MC	1 171 039,37	1 108 748,54	-62 290,83	-5.32 %
AIDES FINANCIERES	MD	3 407,00	3 400,00	-7,00	-0.21 %
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	ME	140 615,96	115 222,78	-25 393,18	-18.06 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS	MF	978 466,16	932 459,13	-46 007,03	-4.70 %
CHARGES SOCIALES	MG	327 764,79	297 046,18	-30 718,61	-9.37 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	MH	656 011,44	623 461,78	-32 549,66	-4.96 %
DOTATIONS AUX PROVISIONS	MI	9 054,45	15 280,20	6 225,75	68.76 %
REPORT EN FONDS DEDIES	MJ		8 000,00	8 000,00	-
AUTRES CHARGES	MK	782,28	3 818,73	3 036,45	-
TOTAL II		3 329 777,08	3 152 598,37	-177 178,71	-5.32 %
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-473 022,57	-142 544,49	330 478,08	69.87 %
PRODUITS FINANCIERS					
PRODUITS FINANCIERS D'AUTRES VMP ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	NB	365,85	346,01	-19,84	-5.42 %
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	NC	55 510,50	48 651,92	-6 858,58	-12.36 %
TOTAL III		55 876,35	48 997,93	-6 878,42	-12.31 %
CHARGES FINANCIERES					
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	OB	30 889,26	29 019,73	-1 869,53	-6.05 %
TOTAL IV		30 889,26	29 019,73	-1 869,53	-6.05 %
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)		24 987,09	19 978,20	-5 008,89	-20.05 %
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		-448 035,48	-122 566,29	325 469,19	72.64 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	PA	33 288,67	19 826,64	-13 462,03	-40.44 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	PB	143 737,58	122 080,54	-21 657,04	-15.07 %

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	VARIATIONS	%
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	PC	61 764,00		-61 764,00	-100.00 %
TOTAL V		238 790,25	141 907,18	-96 883,07	-40.57 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	QA	49 615,38	3 625,81	-45 989,57	-92.69 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	QB	43 162,27		-43 162,27	-100.00 %
TOTAL VI		92 777,65	3 625,81	-89 151,84	-96.09 %
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		146 012,60	138 281,37	-7 731,23	-5.30 %
Participation des salariés aux résultats					
TOTAL VII					-
IS des personnes morales non lucratives					
IS DES PERSONNES MORALES NON LUCRATIVES	SA	10 343,00	8 958,00	-1 385,00	-13.39 %
TOTAL VIII		10 343,00	8 958,00	-1 385,00	-13.39 %
Total des produits (I+III+V)		3 151 421,11	3 200 958,99	49 537,88	1.57 %
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		3 463 786,99	3 194 201,91	-269 585,08	-7.78 %
5- EXCEDENT OU DEFICIT		-312 365,88	6 757,08	319 122,96	-
Contributions reçues					
PRESTATIONS EN NATURE	TB	775 676,00	764 370,00	-11 306,00	-1.46 %
TOTAL		775 676,00	764 370,00	-11 306,00	-1.46 %
Emplois des contributions reçues					
MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	UB	775 676,00	764 370,00	-11 306,00	-1.46 %
TOTAL		775 676,00	764 370,00	-11 306,00	-1.46 %

B. BILAN SIMPLIFIE

195 - OGE C INSTITUTION STE-MARIE
33 rue du Bourg Neuf

BILAN ACTIF SIMPLIFIE

41000 BLOIS

BILAN ACTIF au 31/08/2025	Exercice N-1		Exercice N		Variations
	NET 2023/2024	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET 2024/2025	
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES A1					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires AG/AH		6 750,00	-6 750,00		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES A2					
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains) AQ/AR	123 730,89	316 617,34	-206 012,66	110 604,68	-13 126,21
Constructions AS/AT	3 407,51	206 162,40	-202 921,21	3 241,19	-166,32
Installations techniques, matériel et outillage AU/AV	14 276,96	604 303,28	-578 768,17	25 535,11	11 258,15
Autres immobilisations corporelles AW/AX	8 023 599,77	12 572 619,86	-4 989 716,15	7 582 903,71	-440 696,06
Immobilisations corporelles en cours AY/AZ	60 291,33	61 074,38		61 074,38	783,05
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles BA/BB	15 265,72	20 370,38		20 370,38	5 104,66
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES A3/A31					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES B1					
Participations et créances rattachées BC/BD	10 620,00	10 960,00		10 960,00	340,00
Prêts BG/BH	66 035,36	61 982,36		61 982,36	-4 053,00
TOTAL I	8 317 227,54	13 860 840,00	-5 984 168,19	7 876 671,81	-440 555,73
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET EN-COURS CA/CB	1 084,40	366,40		366,40	-718,00
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES CC	23 619,00	17 190,90		17 190,90	-6 428,10
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES CD/CE	14 356,36	39 323,42	-19 882,02	19 441,40	5 085,04
CREANCES RECUES PAR LEGS OU DONATIONS CF/CG					
AUTRES CREANCES CH/CI	140 822,73	38 512,50		38 512,50	-102 310,23
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT CJ/CK					
DISPONIBILITES CM	1 800 822,31	2 086 074,10		2 086 074,10	285 251,79
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CN	66 953,48	64 355,79		64 355,79	-2 597,69
TOTAL II	2 047 658,28	2 245 823,11	-19 882,02	2 225 941,09	178 282,81
Ecarts de conversion Actif (V)					
ECARTS DE CONVERSION ACTIF FA					
TOTAL V					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	10 364 885,82	16 106 663,11	-6 004 050,21	10 102 612,90	-262 272,92

BILAN PASSIF au 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	Variations
FONDS PROPRES				
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	GA2	738 535,84	738 535,84	
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	GA	738 535,84	738 535,84	
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	GB			
ECARTS DE RÉÉVALUATION	GC			
Réserves pour projet de l'entité	GD2	814 840,02	814 840,02	
Autres réserves	GD3	128 962,67	128 962,67	
RÉSERVES	GD	943 802,69	943 802,69	
COMPTES DE LIAISON	GE			
REPORT À NOUVEAU	GF	3 149 595,93	2 837 230,05	-312 365,88
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	GG	-312 365,88	6 757,08	319 122,96
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)		4 519 568,58	4 526 325,66	6 757,08
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	GH			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	GI	1 092 055,07	1 121 751,50	29 696,43
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	GJ			
TOTAL I		5 611 623,65	5 648 077,16	36 453,51
FONDS REPORTES ET DEDIES				
FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS	HA			
FONDS DÉDIÉS	HB		8 000,00	8 000,00
TOTAL II			8 000,00	8 000,00
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES	IA			
PROVISIONS POUR CHARGES	IB	73 448,83	76 178,23	2 729,40
TOTAL III		73 448,83	76 178,23	2 729,40
DETTES (1)				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS (TITRES ASSOCIATIFS)	JA			
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	JB	4 255 811,50	3 983 480,15	-272 331,35
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	JC			
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS	JD	203 425,60	201 640,67	-1 784,93
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	JE	105 799,03	107 219,71	1 420,68
DETTES DES LEGS OU DONATIONS	JF			
DETTES FISCALES ET SOCIALES	JG	74 007,03	63 964,93	-10 042,10
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	JH	33 179,37		-33 179,37
AUTRES DETTES	JI	2 000,00	2 676,00	676,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	JK	5 590,81	11 376,05	5 785,24
TOTAL IV		4 679 813,34	4 370 357,51	-309 455,83
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)				
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	KA			
TOTAL V				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		10 364 885,82	10 102 612,90	-262 272,92

(1) Dont à plus d'un an 3 709 266,21

Dont à moins d'un an 661 091,30

> Rapport sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

I – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Sainte Marie de Blois relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Sainte Marie de Blois à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous relevons :

- ✚ La comptabilisation des subventions d'investissements reçues en fonds propres. Nous avons vérifié la conformité de la comptabilisation conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03 et n°2018-06.
- ✚ La reconstitution d'une provision pour indemnité de départ à la retraite. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

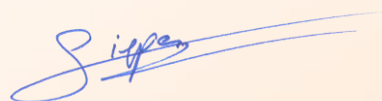
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fondettes,
Le 12/01/2026

Pour la S.A.S. RBA
Commissaire aux Comptes



Baptiste SIEPER